AUSEIS

commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice au 31 décembre 2022

ASSOCIATION LOI 1901
« SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE DE LA SAVOIE »

Maison de l'agriculture et de la Forêt
40 rue du Terraillet
73190 Saint Baldoph

Société par actions simplifiée au capital de 16.000 €
RCS Lyon 788 671 139
SIEGE SOCIAL : AGRAPOLE-192 rue de GERLAND-69364 LYON CEDEX 07
✆ 04 72 72 49 49 – 🖷 04.72.69.92.00
Inscrite au H3C

A l'assemblée générale de l'association,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Société d'Economie Alpestre de la Savoie » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport aux adhérents ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 11 mai 2023

Pour AUSEIS

Pierre GOUSSARD
Commissaire aux comptes



BILAN - ACTIF

Ass. STE D'ECONOMIE ALPESTRE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	7 240,00	7 240,00		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	72 000,00	10 026,66	61 973,34	66 680,67
Autres	26 697,25	18 844,35	7 852,90	11 007,74
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	180,00		180,00	180,00
TOTAL (I)	**106 117,25**	**36 111,01**	**70 006,24**	**77 868,41**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	32 505,84		32 505,84	19 852,50
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	118 348,95		118 348,95	161 357,58
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	255 737,33		255 737,33	212 216,03
Valeurs mobilières de placement	1 296,11		1 296,11	1 296,11
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	366 124,97		366 124,97	294 885,42
Charges constatées d'avance				2 892,70
TOTAL (II)	**774 013,20**		**774 013,20**	**692 500,34**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**880 130,45**	**36 111,01**	**844 019,44**	**770 368,75**

BILAN - PASSIF APRÈS RÉPARTITION

Ass. STE D'ECONOMIE ALPESTRE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF (après répartition)	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	122 392,74	122 392,74
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	372 443,06	248 999,84
Autres	10 000,00	10 000,00
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	82 538,02	123 443,22
Situation nette (sous total)	*587 373,82*	*504 835,80*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	41 804,47	46 676,47
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**629 178,29**	**551 512,27**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 643,17	37 336,06
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	105 488,03	106 431,99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 773,95	3 574,43
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	80 936,00	71 514,00
TOTAL (IV)	**214 841,15**	**218 856,48**
Ecarts de conversion passif **(V)**		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**844 019,44**	**770 368,75**

COMPTE DE RÉSULTAT

Ass. STE D'ECONOMIE ALPESTRE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	37 764,55	37 114,57	649,98	1,75
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	172 279,94	177 400,21	-5 120,27	-2,89
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	306 875,65	322 552,11	-15 676,46	-4,86
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	16 600,00		16 600,00	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges	3 886,06	9 889,92	-6 003,86	-60,71
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	12 657,48	5 849,69	6 807,79	116,38
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**550 063,68**	**552 806,50**	**-2 742,82**	**-0,50**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	185 054,65	151 203,38	33 851,27	22,39
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	21 319,22	14 513,27	6 805,95	46,89
Salaires et traitements	207 004,69	191 747,53	15 257,16	7,96
Charges sociales	64 442,39	64 151,63	290,76	0,45
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 262,17	5 695,14	4 567,03	80,19
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	5,36	7,57	-2,21	-29,19
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**488 088,48**	**427 318,52**	**60 769,96**	**14,22**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**61 975,20**	**125 487,98**	**-63 512,78**	**-50,61**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 341,42	426,58	914,84	214,46
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**1 341,42**	**426,58**	**914,84**	**214,46**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**1 341,42**	**426,58**	**914,84**	**214,46**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**63 316,62**	**125 914,56**	**-62 597,94**	**-49,71**

COMPTE DE RÉSULTAT

Ass. STE D'ECONOMIE ALPESTRE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	30 129,40	10 683,35	19 446,05	182,02
Sur opérations en capital	4 872,00	5 513,53	-270,00	-100,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**35 001,40**	**16 196,88**	**18 804,52**	**116,10**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		2 455,22	-2 455,22	-100,00
Sur opérations en capital		270,00	-270,00	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		**2 725,22**	**-2 725,22**	**-100,00**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**35 001,40**	**13 471,66**	**21 529,74**	**159,82**
Participation des salariés aux résultats **(VII)**				
Impôts sur les bénéfices **(VIII)**	15 780,00	15 943,00	-163,00	-1,02
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**586 406,50**	**569 429,96**	**16 976,54**	**2,98**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**503 868,48**	**445 986,74**	**57 881,74**	**12,98**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**82 538,02**	**123 443,22**	**-40 905,20**	**-33,14**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de bureau 3 ans

STOCKS

L'entité n'a pas relevé de stocks au 31 décembre 2022

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

l'entité n'a pas relevé de dépréciation au cours de son exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ass. STE D'ECONOMIE ALPESTRE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement **TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL**	7 240		
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions — Sur sol propre			
	Constructions — Sur sol d'autrui			
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	69 600		2 400
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers			
	Autres immos corporelles — Matériel de transport	15 800		
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique	10 897		
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL	96 297		2 400
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	180		
	TOTAL	180		
	TOTAL GENERAL	103 717		2 400

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. **TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles **TOTAL**			7 240	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions — Sur sol propre				
	Constructions — Sur sol d'autrui				
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			72 000	
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles — Matériel de transport			15 800	
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier			10 897	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL			98 697	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			180	
	TOTAL			180	
	TOTAL GENERAL			106 117	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Ass. STE D'ECONOMIE ALPESTRE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 240			7 240
TOTAL	7 240			7 240
Terrains				
Constructions — Sur sol propre				
Constructions — Sur sol d'autrui				
Constructions — Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	2 919	7 107		10 027
Autres immobs corporelles — Inst. générales agencem. amén.				
Autres immobs corporelles — Matériel de transport	7 744	1 700		9 444
Autres immobs corporelles — Mat. bureau et informatiq., mob.	7 946	1 455		9 400
Autres immobs corporelles — Emballages récupérables divers				
TOTAL	18 609	10 262		28 871
TOTAL GENERAL	**25 849**	**10 262**		**36 111**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS — Différentiel de durée	DOTATIONS — Mode dégressif	DOTATIONS — Amort. fiscal exceptionnel	REPRISES — Différentiel de durée	REPRISES — Mode dégressif	REPRISES — Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr. — Sur sol propre							
Constr. — Sur sol autrui							
Constr. — Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp. — Inst. gales, ag. am div							
A. Immo. corp. — Matériel transport							
A. Immo. corp. — Mat. bureau mobilier inf.							
A. Immo. corp. — Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C — Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Ass. STE D'ECONOMIE ALPESTRE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	180		180
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	118 349	118 349	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 744	4 744	
	Etat & autres coll. publiques — Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	7 595	7 595	
	Etat & autres coll. publiques — Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques — Divers	242 188	242 188	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAUX	**373 057**	**372 877**	**180**

Renvois

(1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

(3) Créances reçues par legs ou donations

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	12 412
Autres créances	242 900
Disponibilités	
TOTAL	**255 312**

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Ass. STE D'ECONOMIE ALPESTRE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) — à 1 an max. à l'origine				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) — à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	24 643	24 643		
Personnel & comptes rattachés	42 150	42 150		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	23 225	23 225		
Etat & autres collectiv. publiques — Impôts sur les bénéfices	416	416		
Etat & autres collectiv. publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	39 418	39 418		
Etat & autres collectiv. publiques — Obligations cautionnées				
Etat & autres collectiv. publiques — Autres impôts, tax & assimilés	279	279		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	3 695	3 695		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	80 936	80 936		
TOTAUX	**214 762**	**214 762**		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	80 936
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**80 936**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 677
Dettes fiscales et sociales	50 320
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 695
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**66 692**

AUSEIS
commissaire aux comptes

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Association
« Société d'Economie Alpestre de la Savoie »

Maison de l'agriculture et de la Forêt

40 rue du Terraillet

73190 Saint Baldoph

Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Société d'Economie Alpestre de la Savoie, Association Loi 1901

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux adhérents de l'association,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 11 mai 2023

Pour AUSEIS

Pierre GOUSSARD
Commissaire aux comptes

